RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE L'OISE

COMMUNE DE PLAILLY

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 juillet 2017

L'an deux mille dix-sept, le 25 juillet, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de PLAILLY, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel MANGOT, Maire.

Nbre de conseillers en exercice : **19**

Nbre de conseillers Présents : **12**

Nbre de votants : **14**

Date de convocation **19/07/2017**
Date d'affichage **19/07/2017**

Etaient présents : Mrs LEMAISTRE, SABATIER, Mmes LOURME, de BUSSY, Adjoints ; Mme BYCZINSKI, Mrs ADER, GREGEOIS, Mme LEMAIRE, Mr DUSART, Mme HLADKY, Mr HAGARD.

Absents excusés et représentés : Mr EUZET ayant donné pouvoir à Mr LEMAISTRE, Mme CHABOT ayant donné pouvoir à Mme LOURME.

Absents excusés : Mmes PADE, GRELLIER, Mrs MONNEINS, FELIX, Mme CORNIC.

Secrétaire de séance : Mme de BUSSY.

Ordre du jour

- Réélection de deux Conseillers Communautaires
- Indemnité représentative de logement des instituteurs – Exercice 2017
- Séjour classe en milieu marin & Char à voile année 2018
- Approbation du rapport d'activités 2016 du Syndicat d'Energie de l'Oise (SE60)
- Questions diverses

Le procès-verbal de la séance du 26 juin 2017 est adopté à l'unanimité.

Délibération n°4107/2017 ℘ Réélection de deux Conseillers Communautaires

Vu l'arrêté préfectoral du 29/06/2017 fixant à 41 membres la composition du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne, dont 2 sièges pour la commune de Plailly

Vu l'arrêté préfectoral du 14/01/2013 portant extension au 01/01/2014 du périmètre de Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne aux communes de La Chapelle-en-Serval, Mortefontaine, Orry-la-Ville et Plailly ;

Considérant que le Conseil Municipal de la commune de Lamorlaye doit être renouvelé ;

Considérant qu'en application de l'article 4 de la loi n°2015-264 du 09/03/2015, il doit donc être procédé à une nouvelle répartition des sièges au sein du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne ;

Les communes sont appelées à mettre en œuvre, selon le cas, les dispositions prévues à l'article L.5211-6-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, à savoir :

Commune	Population au 01/01/2017	Nbre de Conseillers Communautaires
Apremont	684	1
Avilly-Saint-Léonard	884	1
Chantilly	10861	8
Coye-la-Forêt	3861	4
Gouvieux	9192	8
La Chapelle-en-Serval	2945	3
Lamorlaye	9060	8
Mortefontaine	817	1
Orry-la-Ville	3404	3
Plailly	1674	2
Vineuil-Saint-Firmin	1383	2
Totaux	**44765**	**41**

Le Conseil Municipal doit réélire deux de ses conseillers communautaires parmi les Conseillers Communautaires sortants au scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation. La répartition des sièges entre les listes est opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Les Conseillers Communautaires élus en mars 2014 sont :

Monsieur Michel MANGOT
Madame Sophie LOURME
Monsieur Jean-Pierre LEMAISTRE

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, procède à l'élection de deux Conseillers Communautaires.

Le Conseil Municipal après avoir procédé au vote à bulletin secret, proclame les résultats suivants :

Nombre de votants : 14
Bulletins blancs : 0
Suffrages exprimés : 14
Voix attribuées à : Madame Sophie LOURME **14**
Voix attribuées à : Monsieur Jean-Pierre LEMAISTRE **14**

Déclare réélus les conseillers communautaires suivants :

Madame Sophie LOURME
Monsieur Jean-Pierre LEMAISTRE

Délibération n°4207/2017 ꕥ Indemnité représentative de logement des Instituteurs – Exercice 2017

Monsieur le Maire fait part aux membres présents de l'obligation de soumettre au Conseil Municipal le taux de progression à retenir pour 2017 de l'indemnité représentative de logement des instituteurs.

Monsieur le Maire indique que le taux de 2015 a été maintenu en 2016. Pour l'année 2017, le taux prévisionnel d'évolution de l'indice des prix hors tabac est estimé à 0,80 % (source préfectorale).

Après en avoir délibéré, les résultats sont les suivants :

Contre : 6
Abstention : 4
Pour : 4

Délibération n°4307/2017 ꕥ Séjour en milieu marin & char à voile année 2018

Mesdames BELHASSEN et BIENARRIVE ont demandé au SMIOCE (Syndicat Mixte Intercommunal de l'Oise des Classes d'Environnement) une proposition pour un séjour classe « Milieu marin et Char à voile » pour la classe de CM1/2 et un séjour « Milieu marin » pour les CP au centre « Le Home du Cotentin » à Agon-Coutainville (50), du 9 au 13 avril 2018.

Coût du séjour « Milieu marin et Char à voile » estimé à :

- 9 260,60 € (hébergement, activités, transport compris)
- Soit par enfant : 402,63 €

Coût du séjour « Milieu marin » estimé à :

- 8 857,40 € (hébergement, activités, transport compris)
- Soit par enfant : 369,06 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de participer financièrement aux coûts engendrés par ces séjours à hauteur de 50 % (comme les années précédentes).

Délibération n°4407/2017 ꕥ Approbation du rapport d'activités 2016 du SE60 (Syndicat d'Energie de l'Oise)

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter le rapport d'activités 2016 du SE60.

L'ordre du jour étant épuisé, plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h35.